



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 11 MARS 2022

DELIBERATION N° 013 - 03 - 2022 - Direction Générale Adjointe Cadre de Vie
CESSION COMMUNE / CIREST PARCELLE AR 839

(La Commission Cadre de Vie a émis un avis favorable à l'unanimité)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

31 MAR. 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 4 mars 2022

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents 27
 Représentés 07
 Excusés
 Absents 5
 Total des votes 34

Le Maire,

P. SELLY

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Vendredi 11 Mars à 17 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Patrice BOULEVART – Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA – Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU – Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL - - Fabienne BORNEO - Patrick DALLEAU – Jean Luc JULIE –

ONT DONNE PROCURATION : Valentine SERRANO à Sylvie PAYET - Monique MARIMOUTOU TACOUN à Jean Louis VITAL – Sarah SALAH – ALY à Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL - Eric CARITCHY à Patrice ELLAMA - Marie Sabine SAUTRON à Patrice SELLY – Philippe LE CONSTANT à Jean Luc JULIE - Valérie DIJOUX à Patrick DALLEAU

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Alicia HAYANO – Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN - Hans DIJOUX

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

Le Président informe l'Assemblée que la CIREST a sollicité la ville pour l'acquisition d'une parcelle communale, située au 83, Rue Auguste De Villèle à Bras Fusil.

La parcelle cadastrée AR 839 d'une superficie de 813 m² située en zone Ub du PLU, a été évaluée par les services des domaines à 150 000 € (marge d'appréciation + ou - 10%).

Pour permettre la réalisation par la CIREST d'un giratoire dans le cadre de la mise en place du TCSP.

Aussi, afin de donner suite à la demande, le Président propose à l'Assemblée :


- D'approuver la cession de ce bien à la CIREST au prix de **150 000** euros, eu égard à l'évaluation des domaines, les frais du Notaire étant également à sa charge.
- De m'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tous les actes y afférents,
- D'inscrire cette recette au budget communal.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,


Patrice SELLY

